

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-002/PR/MB portant modification de l'arrêté n°-2010-499/PRE/MEFP du 08 août 2010.

n° 2017-002/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
5 janvier 2017

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2017

Date du numéro
15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2013-044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-058/PREdu 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er de l'arrêté n°2010-499/PRE/MEFP du 08 Août 2010 est modifié comme suite :Lire"Il est attribué à titre gracieux une parcelle de terrain au Programme Alimentaire Mondial d'une superficie de 53520 m² sise au PK 20".Au lieu de"Il est attribué à titre gracieux une parcelle de terrain à l'Organisation du Programme Alimentaire Mondial d'une superficie de 4 Ha sise au PK 15".Le Reste est Inchangé

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH